



DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

PRINCIPES

ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES

La municipalité Saint-Elzéar adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la municipalité Saint-Elzéar adhère.

OUVERTURE ET INCLUSION

Pour la municipalité Saint-Elzéar, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de d'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

ENGAGEMENTS

Par la présente **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, la municipalité Saint-Elzéar se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.